Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Absents excusés : DREZEN-LAURGEAU Marielle (Donne pouvoir à FRÉVILLE Jean-François), LEMPEREUR Stéphanie (Donne pouvoir à CADIN Laurent), BA Christophe (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 16

Secrétaire de séance : Brigitte GLATRE

2026-07-4 : RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX
3.3 – LOCATIONS

Thomas SWIADKIEWICZ, Adjoint, propose de procéder à une revalorisation de 3 % des loyers des logements communaux à compter du 1er août 2026, conformément au tableau ci-dessous :

Résidence Les Lilas	Loyer actuel	Loyer après révision	Nouveau loyer
Logement n°1	218.00	224.54	225.00
Logement n°2	204.00	210.12	210.00
Logement n°3	203.00	209.09	209.00
Logement n°4	273.00	281.19	281.00
Logement n°5	328.00	337.84	338.00
Logement Saint-Limon	**Loyer actuel**	**Loyer après révision**	**Nouveau loyer**
Logement n°1	338.00	348.14	348.00
Ancien presbytère	**Loyer actuel**	**Loyer après révision**	**Nouveau loyer**
Logement n°1	546.00	562.38	562.00
Résidence Les Camélias	**Loyer actuel**	**Loyer après révision**	**Nouveau loyer**
Logement n°1	164.00	168.92	169.00
Logement n°2	164.00	168.92	169.00
Logement n°3	164.00	168.92	169.00
Logement n°4	164.00	168.92	169.00

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_4-DE

Résidence Les Hortensias	Loyer actuel	Loyer après révision	Nouveau loyer
Logement n°1	437.00	450.11	450.00
Logement n°2	426.00	438.78	439.00
Route de Forville	**Loyer actuel**	**Loyer après révision**	**Nouveau loyer**
Logement n°1	520.00	535.60	540.00
Logement n°2	524.00	539.72	540.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'appliquer une augmentation de 3% des loyers des logements communaux à compter du 1er août 2026.
- De fixer le loyer du logement n°1, situé route de Forville, au même montant que celui du logement n° 2, soit 540,00 € par mois ;
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 16 juillet 2026
et de la publication le 16 juillet 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE